

Travaux, blessures et abus de mémoire (« Fragments mécréants », suite...)

Il y a un an tout juste, je publiais, dans la collection *Lignes*, des *Fragments mécréants. Mythes identitaires et République imaginaire* ^{1/}. Depuis, les thèmes abordés dans ce livre n'ont cessé de s'envenimer, au point de justifier une suite. Polémiques sur le voile islamique et sur la loi réhabilitant les vertus du colonialisme, soulèvement des cités, pétitions d'historiens sur les lois mémorielles, commémoration de l'abolition de l'esclavage, des massacres de Sétif et des noyades du 17 octobre 1961, de la loi de 1905, de séparation de l'Église et de l'État, querelles passionnées autour de Tariq Ramadan, escalade victimaire entre Dieudonné et Finkielkraut, grossièretés racistes de Georges Frèche, empoignades sur les caricatures de Mahomet et le droit au blasphème, polémiques sur l'assassinat d'Ilan Halimi, accession au pouvoir des jumeaux intégristes en Pologne, confession problématique de Gunther Grass... : les blessures de mémoire sont en danger de gangrène. Bien des ingrédients contribuent à cette décomposition nauséabonde et le tumultueux retour des refoulés a de multiples raisons. Mais pourquoi maintenant ?

● La mondialisation libérale amplifie les mouvements migratoires et les déplacements de population. Elle bouscule les partages établis entre le national et l'étranger. Elle tend à dis-

socier les appartenances linguistiques et culturelles des droits de citoyenneté. L'explosion émeutière des banlieues françaises est apparue comme le symptôme d'une crise profonde. Mais son importance apparaît relative devant l'irruption massive, dans l'espace public états-unien, de millions d'hispanophones qui refusent la relégation dans une zone de clandestinité civique et de vulnérabilité sociale. « Nul être humain n'est illégal ! » « Ceux qui sont ici sont d'ici ! » Ces cris, entendus à Paris ou le 1^{er} mai à Los Angeles, expriment une irrépressible volonté d'égalité et un élargissement du droit du sol, opposé aux résurgences du droit du sang.

● Cette mondialisation libérale accentue les formes de ségrégation spatiale, entre centre et périphérie, Nord et Sud, centres-villes et banlieues ou « zones périurbaines ». Il en résulte une dissociation des espaces de représentation et des représentations de l'espace, un flottage nauséux dans l'espace et dans le temps : le jeune exclu de l'emploi et ghettoïisé dans son quartier évolue dans son territoire de proximité et dans l'espace imaginaire du pays d'origine ou de la communauté religieuse, autant ou plus que dans un espace national dont l'accès lui semble interdit. Inversement, les élites « bougistes » vivent dans l'espace mondialisé des halls d'aéroports et des marchés financiers, autant ou plus que dans leur espace national originaire. Ces vécus opposés du territoire et de l'espace se sont exprimés de façon aiguë à travers les perceptions différentes de la réalité européenne à l'occasion du référendum constitutionnel.

● La rhétorique lyrique d'un monde « s-f » (sans frontières) vaut pour la circulation des capitaux et des marchandises, mais elle est brutalement démentie par les cloisonnements policiers, par l'érection des murs (entre Israël et

Palestine, États-Unis et Mexique), des barrières barbelées (Ceuta et Melilla), les zones de rétention et le renforcement des politiques discriminatoires de visas, de reconduites à la frontière (tiens, elle existe !), « d'immigration choisie ». La maçonnerie fait école désormais dans certaines mairies bien de chez nous qui ont entrepris d'ériger des palissades et des murs autour de quartiers réputés « sensibles ».

● La mondialisation armée, le contrôle des ressources énergétiques par les puissances dominantes, le nouveau partage des zones d'influence, la multiplication des bases militaires impériales, constituent un processus de recolonisation (ou de « postcolonisation ») du monde qui ravive les plaies jamais refermées de conquêtes et de massacres coloniaux. Le lobbying d'une droite revancharde pour faire voter la loi du 23 février sur les bienfaits de la colonisation s'inscrivait dans cette tendance. La guerre globale, présentée par Georges W. Bush comme une croisade du Bien absolu contre le Mal absolu (une guerre sainte), met l'ennemi au ban de l'humanité et le bestialise. Guantanamo, Abou Ghraïb, les zones grises de détention échappant à toute juridiction (dont l'existence est établie par un rapport du Parlement européen) n'apparaissent plus alors comme des accidents ou des bavures, et les très sérieuses études pentagonales sur la réhabilitation de la torture ne manquent pas de logique : tout est permis contre un ennemi auquel on dénie l'appartenance même à l'espèce humaine. Les clichés racistes de l'épopée coloniale reprennent vigueur (jusque sur les gradins des stades de foot), et les propos du ministre de l'Intérieur sur « la racaille » font écho à ceux des maîtres du monde, dressant une liste « d'États voyous » dont le traitement échapperait aux contraintes pourtant flexibles du droit international.

^{1/} Numéro épuisé.

● À ce contexte international, s'ajoute le délitement spécifique de la société française. Avec la montée structurelle du chômage, de la précarité, de l'exclusion, avec le démantèlement des solidarités et protections sociales, avec le renforcement des ségrégations sociales et scolaires, tous les « ascenseurs sociaux », celui de l'emploi comme celui de l'école, sont bloqués, quand ils ne sont pas simplement transformés en descendeurs (récesseurs) sociaux. Les inégalités aggravées au détriment des plus vulnérables mettent à nu les fractures non ou mal réduites de la colonisation, d'autant plus douloureuses que le travail de mémoire n'a jamais été accompli, que la « décolonisation » a pris en Algérie la forme d'une guerre civile emboîtée dans une guerre de libération, que la présence des rapatriés et des harkis, comme celle d'une forte immigration postcoloniale, actualisent au sein de l'ancienne métropole les différends du passé.

● Enfin, la gauche, censée porter les valeurs égalitaires de l'antiracisme et de l'internationalisme, est en délicatesse avec sa propre mémoire. Comment oublier la République « civilisatrice » et conquérante de Ferry-Tonkin, le zèle des Guy Mollet et François Mitterrand pendant la guerre d'Algérie, les tergiversations tricolores du Parti communiste sur la

2/ A. Ruscio, *La Question coloniale dans l'Humanité. 1904-2004*, Paris, La Dispute, 2005. Voir aussi J. Moneta, *La Politique du Parti communiste français dans la question coloniale*, Paris, Maspero, 1971.

3/ « Par inadvertance », c'est l'explication donnée par F. Hollande du vote des parlementaires PS (une faute d'inattention) sur la loi du 23 février, inadvertance semble-t-il répétée lors de l'absentéisme sur l'état d'urgence, *Le Monde* du 13 décembre 2005.

4/ Voir Jean-Claude Milner, *Les Penchants criminels de la démocratie européenne*, Paris, Verdier, 2004.

5/ L. Sala-Molins, *Les Misères des Lumières. Sous la Raison l'outrage*, Paris, Robert Laffont, 1992. Voir sa critique par M. Lequenne, *Critique communiste*, n° 179, mars 2006.

6/ Voir Y. Benot, *Diderot de l'athéisme à l'anticolonialisme*, Paris, Maspero, 1970, réédition Paris, La Découverte, 1981.

question coloniale 2/, l'assassinat d'Eloi Machoro, les bulldozers d'Ivry, la dénonciation par Pierre Mauroy (dès 1982) des « grèves islamiques » chez Citroën, le refus du gouvernement Jospin de régulariser les sans-papiers, les lois successives sur l'immigration, le vote de la loi discriminatoire sur le voile islamique au nom d'une République fouettarde imaginaire? Avec, en point d'orgue, le vote « par inadvertance » selon François Hollande 3/ de l'article 4 de la loi du 23 février. « Nous avons manqué de vigilance », admit alors le président du groupe parlementaire socialiste Jean-Marc Ayrault. À moins que ce soit l'inconscient collectif qui ait parlé... « par inadvertance » ! Et qu'il n'ait récidivé lors de l'absentéisme du groupe socialiste lors du vote de l'Assemblée réactivant, en novembre 2005, la loi coloniale de « l'état d'urgence » (promulguée en 1955 contre l'insurrection algérienne) contre la révolte des banlieues ?

La faute aux Lumières ? En des temps assombris, où l'horizon plombé pèse comme un couvercle sur les esprits gémissants, mieux vaut des lumières chancelantes ou tamisées que le couvre-feu et l'obscurité totale. Or, le procès traditionnellement intenté à Rousseau par les réactionnaires de toutes chapelles s'étend aux Lumières (ou à la « démocratie européenne » !) grosses des penchants criminels de l'époque : « C'est la vieille Europe qui est la cause de tout [...], elle a tout formulé, tout défini, tout inventé 4/ » Évoquant l'arrivée en Guadeloupe, sur le même navire, de la Déclaration des droits et de la guillotine, Alejo Carpentier illustre fort bien les contradictions et les ambivalences de l'universalisme républicain. Mais cela ne justifie en rien la charge unilatérale tendant à instituer une culpabilité collective héréditaire 5/.

Entre la République révolutionnaire de l'An II et la réaction thermidorienne ou impériale, l'enchaînement n'est pas fatal et la continuité n'est pas lisse. Dans la nuit de ces anti-lumières, tous les chats deviennent gris. Et dans la grande marmite aux anachronismes, Rousseau, Condorcet, Diderot cuisent dans un même opprobre.

Aux planteurs qui présentaient « les nègres » comme « une espèce d'hommes nés pour l'esclavage », l'auteur de *L'Histoire des deux Indes*, Guillaume-Thomas Raynal, répondait pourtant : « Les nègres sont bornés parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'homme. Ils sont méchants, pas assez avec vous. Ils sont fourbes, parce qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. »

Il dénonçait non seulement le Code noir, mais encore « tous les codes sans exception, armés pour la conservation de l'homme même qui languit dans la servitude ». Et il en appelait à la légitime révolte : « Vos esclaves n'ont besoin ni de votre générosité ni de vos conseils pour briser le jour sacrilège qui les opprime. Déjà quelques Blancs massacrés ont expié une partie de nos crimes ; déjà se sont établies deux colonies de nègres fugitifs que les traités et la force mettent à l'abri de vos attentats ; ces entreprises sont autant de traits de lumière qui annoncent l'orage ; et il ne manque aux nègres qu'un chef assez courageux pour les conduire à la vengeance et au carnage. Où est-il ce grand homme que la nature doit peut-être à l'honneur de l'espèce humaine ? Où est-il ce Spartacus nouveau qui ne trouvera point de Crassus ? Alors disparaîtra le Code noir. »

En 1781, le même Diderot ajoutait : « Il paraîtra, n'en doutons point, il se montrera, il lèvera l'étendard sacré de la liberté 6/ » Ce ne sont pas les propos d'un Bugeaud, d'un Saint-Arnaud, d'un Ferry-Tonkin ou d'un Guy Mollet.

Universalisables. L'universalisme abstrait – ou « l'impérialisme de l'universel » – imputé à la République a servi de masque commode à l'oppression, de classe, de genre, de race. Il revêt aujourd'hui la forme insidieuse d'un cosmopolitisme marchand détournant à son profit les aspirations généreuses à un monde « sans frontières ». Mais, si légitime et nécessaire soit-elle, la critique de cet universalisme n'oblige en rien à transformer l'universalité biologique de l'espèce humaine en universalité (sans uniformité) sociale et politique effective. La déclaration universelle des droits, si elle n'instaure pas une égalité et une solidarité réelles, met néanmoins en branle ce qu'Abdellali Hajjat appelle des « universalisables », sur lesquels se sont appuyées les luttes des opprimés pour l'égalité des droits, d'Olympe de Gouges à Alexandra Kollontaï, de Toussaint Louverture à Malcolm X.

Il existe des différences historiques d'us et coutumes, mais on ne saurait renoncer en leur nom à des valeurs devenues communes au fil de combats acharnés, et les réduire à de simples différences de goûts et de couleurs. Quelles que soient les latitudes, l'esclavage est un crime, que nulle coutume culturelle ne saurait justifier ; de même, la lutte contre l'oppression des femmes n'est pas négociable au nom des traditions religieuses. Les zapatistes du Chiapas témoignent des conflits qui ont pu surgir entre us des peuples indigènes et exigence de libération des femmes (et des homosexuels) assumée par leur mouvement.

L'écrivain antillais Édouard Glissant ne peut concevoir l'archipel sans la mer sur laquelle il se détache, et le continent auquel il fait contraste. Il entrevoit au contraire une nouvelle alliance entre « la pensée continentale qui dévoile en diasporas les splendeurs de l'Un » et « la pensée archipélique où se concentre l'infinie variation de la diversité ^{7/} ».

Géométries dans l'espace. Nous produisons une pluralité de représentations spatiales et nous habitons plusieurs espaces de représentation – l'espace local du quartier et du village, l'espace régional, l'espace national, l'espace continental, l'espace mondial. Dans cette échelle mobile des espaces, le niveau national a longtemps constitué l'espace dominant de socialisation. Le choc de la mondialisation fait éclater son unité relative : les jeunes chômeurs relégués dans leur cité et les élites mondialisées n'évoluent pas dans les mêmes dimensions. Alors que les seconds peuvent se projeter dans l'Europe et dans le monde, l'espace national devient une abstraction pour les premiers qui peuvent chercher refuge dans le territoire familier de la cité ou du quartier, ou bien s'évader dans l'imaginaire d'un pays d'origine mythifié ou dans la communauté religieuse, conjurant ainsi leur vertige spatial par une quête des racines et des origines.

Toni Negri revendique pour les victimes de toutes les discriminations « un droit de fuite » dans un exode volontaire. Les « nomades » de la mondialisation se partagent (et s'opposent) en réalité entre les immigrés, en quête d'une terre sinon promise du moins d'accueil, et la caste des entrepreneurs et spéculateurs itinérants, bénéficiaires d'une rente – financière et symbolique – de mobilité. « Oui, proclame un journaliste fervent de la mondialisation béate, certains dirigeants et hauts cadres ont divorcé

des nations ; oui, leur avenir est dans la mondialisation ; oui, avocats d'affaires, banquiers, cadres supérieurs de groupes multinationaux, il n'y a pas que les PDG du Cac 40 à gagner un demi-million d'euros par an. » Ces nomades de luxe annoncés jadis par Jacques Attali « ont des intérêts divergents de ceux des personnes peu mobiles dont le capitalisme n'a désormais plus besoin mais qui restent scotchés à la glaise nationale ^{8/} ». Malheur aux sédentaires et aux « scotchés » !

Si les inégalités régionales en termes de revenu par habitant tendent en France à se réduire, elles s'accroissent au contraire à l'échelle locale en raison des crises d'emploi, des fermetures d'entreprises, des phénomènes d'exclusion urbaine et de ségrégation territoriale. Depuis le début des années quatre-vingt, les écarts en termes de potentiel fiscal n'ont cessé de se creuser entre communes riches et communes pauvres (de un à cinq entre Drancy et Neuilly-sur-Seine !).

Archipels. L'assignation aux origines, c'est ce que refusait Frantz Fanon, s'insurgeant à l'idée que son origine puisse lui dicter sa conduite. Il se définissait lui-même comme une création interminable et non comme un prisonnier de l'Histoire ; il refusait de se « laisser ancrer », « englué par les déterminations du passé », et de devenir « esclave de l'Esclavage », enfermé dans « un monde de réparations rétroactives » ^{9/}.

Lui font écho les mots du poète palestinien Mahmoud Darwich : « L'identité n'est pas un héritage, mais une création. Elle nous crée et nous la créons constamment. Et nous ne la connaissons que demain. Mon identité est plurielle, diverse. Aujourd'hui, je suis absent, demain je serai présent. Pour être ce que je veux et non ce que l'on veut que je sois ^{10/} ».

7/ E. Glissant, *La Cohée du Lamentin*, Paris, Gallimard, 2005.

8/ E. Le Boucher, *Le Monde*, 31 octobre 2005.

9/ F. Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1971.

10/ *Le Monde*, 13 février 2006. De même, Christiane Taubira : « Nous considérons que chacun est infiniment plus que son origine, que le passé du groupe ne peut enfermer le destin de l'individu. » (*Le Monde*, 3 décembre 2005).

Peuple de peuples. Contribuer au mouvement d'universalisation concrète du genre humain n'implique nullement une homogénéisation normative des cultures et des traditions. Les zapatistes disent rêver d'un monde composé de multiples mondes. Si l'Humanité des droits de l'homme n'est encore qu'une idée régulatrice abstraite, elle peut advenir de l'universalisation effective des échanges, de la culture, de la littérature, du cinéma, sous forme d'un peuple de peuples (à l'instar du mouvement altermondialiste défini comme un « mouvement des mouvements »). C'est peut-être aussi la solution pratique à l'énigme irrésolue d'un « peuple européen » introuvable, qui n'existe pour l'heure ni historiquement, ni politiquement, ni socialement, ni culturellement, ni linguistiquement ; mais qui peut advenir sous la forme inédite d'un agencement pluriel.

Postcolonialisme. L'héritage de l'inconscient colonial module les rapports de classe par le jeu de multiples ségrégations. Question sociale et question raciale sont étroitement tressées. Le postcolonisé cumule ainsi exploitation et oppression spécifique. Il en résulte une situation hybride, un monde flottant, d'exode et d'exil intérieur, irréductible au portrait du

colonisé tracé jadis par Albert Memmi, qui cumule et mixe les discriminations. L'Institut national d'études démographiques constate que le risque de chômage pour les Maghrébins est supérieur de 79 % à la référence française et que, quel que soit leur niveau d'études, les jeunes Français d'origine maghrébine sont deux fois et demie plus souvent au chômage que les jeunes Français d'origine française ^{11/}.

À propos des émeutes de novembre, le jeune chercheur militant Abdellali Hajjat affirme à juste titre, envers et contre les élucubrations d'Alain Finkielkraut : « Les causes de cette fureur populaire sont sociales et politiques, et non pas ethniques ou religieuses. Il ne s'agit pas d'un défaut d'intégration, mot qui n'a plus aucun sens aujourd'hui, tant il tend à privilégier la dangereuse grille d'explications culturaliste. » La rhétorique ministérielle stigmatisant « la racaille », à la manière dont Georges Bush met les *rogue States* au ban du droit international, vise à faire entrer la jeunesse postcoloniale « dans la construction de nouvelles classes dangereuses ^{12/} ».

La criminalisation des familles et la détection des prédispositions à la délinquance chez des mômes de trois ans participent de la même logique.

« Laboratoire de luxe » ? Quand il a appris les causes de la mobilisation des jeunes contre le « contrat première embauche » (CPE), la France serait apparue à Peter Sloterdijk « de plus en plus mystérieuse », « très hermétique au monde environnant, qui a d'ailleurs jugé sévèrement cette demande de tout-État, cette impossibilité à réformer » : « En lisant les journaux français de ce printemps, j'ai eu l'impression d'être replongé dans les années cinquante ou soixante. La France est devenue le pays le

plus hermétique du monde, même le Tibet est d'une totale transparence par rapport à votre Hexagone ^{13/}. »

Archaïsme ? Ringardise ? Tibet gaulois ?

Le regard du philosophe allemand sur cet anachronisme n'est pas seulement négatif, mais intrigué : « Depuis les années quatre-vingt, les Français ont élaboré un laboratoire de luxe social partagé. » Ils forment désormais « des tribus de luxe évoluant dans une bulle sociale bien tempérée ».

Dès le rapport Mansholt de 1971, l'inquiétude écologique légitime quant à l'avenir de la planète a pu être instrumentalisée par un discours culpabilisant pour justifier les politiques d'austérité et de démantèlement des acquis sociaux. Bien sûr, les « tribus » hexagonales, y compris celles des banlieues, peuvent paraître privilégiées par rapport à des tribunes andines ou africaines vouées à la famine ou à la disette. Ce privilège est – très – relatif. Dans notre laboratoire de luxe, il y a des millions de chômeurs, davantage de précaires, de plus en plus de gens, d'année en année (étudiants inclus), à se nourrir aux restaurants du cœur, de plus en plus de travailleurs pauvres sans logis, de plus en plus de sans-papiers et de plus en plus de sans-espoir.

Répéter que « c'est pire ailleurs » ne change rien à leurs raisons de se révolter contre l'injustice, ici et maintenant. Le laborantin Sloterdijk conclut son observation : « ce que vous demandez, c'est d'éviter le froid social ». Serait-ce preuve d'égoïsme ? Il s'étonne « qu'une des populations les plus protégées au monde tienne effectivement ce discours de la catastrophe politique et sociale sur elle-même ».

Il n'y a pourtant rien là d'étonnant. La misère extrême accable. Les plus vulnérables, s'ils ont plus de raisons de se révolter, ont souvent moins les moyens de résister. La résis-

^{11/} *Le Monde*, 11 novembre 2005.

^{12/} A. Hajjat, « Le soulèvement des banlieues a une histoire », Oumma.com, 30 novembre 2005. Dans son interview retentissante à *Haaretz* (18 novembre 2005), Alain Finkielkraut avait déclaré qu'en France « on voudrait bien réduire les émeutes à leur niveau social » alors qu'il est « clair qu'il s'agit d'une révolte à caractère ethnico-religieux », dans le cadre d'une « guerre déclarée » à l'Occident par le monde arabo-musulman (*sic* !). Le philosophe (?) qualifiait ainsi le soulèvement des cités de « pogrom anti-républicain » ! Récidivant dans un entretien au *Monde* (27 novembre 2005), il paraphrasait les formules de Nicolas Sarkozy, paraphasant lui-même le Front national : « Si pour ces jeunes des cités, la France, ce n'est qu'une carte d'identité, eux aussi ont le droit de partir. »

^{13/} *Libération*, 6 août 2006.

tance du mouvement social en France, si « mystérieuse » aux yeux de Sloterdijk, n'est que la suite des résistances et des luttes accumulées : la grève générale de 1968, les grèves de l'hiver 1995, celles du printemps 2003, le non de 2005 au référendum sur le traité constitutionnel libéral européen. L'explosion des banlieues et le mouvement contre le CPE s'inscrivent dans cette dynamique qui, si elle n'a pas réussi à stopper la mécanique libérale, a réussi mieux qu'ailleurs à l'enrayer.

Le « monde environnant » juge tout cela « sévèrement », nous apprend Sloterdijk ? C'est parler à la place de beaucoup de monde et d'intérêts opposés. Certains (les marchés et leurs médias) s'en indignent, d'autres s'en étonnent, d'autres encore s'en inspirent. Une hirondelle dit-on ne fait pas le printemps. Mais les centaines de milliers de lycéens et d'étudiants chiliens en lutte, pour la première fois depuis trente ans, pour la gratuité des études, comme les étudiants grecs en lutte contre la privatisation rampante des universités ont bien reçu le message et en ont amplifié l'écho.

Le passant du sans-souci. « Nous étions une génération sans souci », admet Sloterdijk. En effet. En 1968, au terme d'un quart de siècle de croissance soutenue, le chômage se réduisait à un chômage de friction (quelques dizaines de milliers) et de courte durée. Certains croyaient alors pouvoir exiger « tout, tout de suite ».

Un pays « privilégié » comme la France compte aujourd'hui 10 % de chômeurs, six millions d'exclus et de précaires, plus d'un million d'enfants au-dessous du seuil de pauvreté ; 80 % de la population pense que les enfants vivront plus mal que leurs parents, et 5 % seulement des jeunes se disent confiants dans l'avenir. Jusqu'au milieu des années soixante-

dix, les pauvres étaient concentrés dans les couches les plus âgées et les moins de trente ans bénéficiaient d'une prospérité relative. À partir de 1975, le pays a commencé à découvrir le chômage de masse. Dans les années quatre-vingt a commencé la longue marche des jeunes pour l'emploi avec la multiplication des « contrats aidés », stages prolongés, dispositifs temporaires, « emplois jeunes »... C'est ce que les sociologues appellent « l'allongement de la jeunesse », en réalité une prolongation de la dépendance familiale. Dans ces conditions, le soulèvement massif de la « tribu de luxe » scolarisée contre la précarité est tout aussi légitime que celui des banlieues contre la triple ségrégation sociale, spatiale, et raciale.

Selon Sloterdijk, la France aurait produit « une sorte d'exception politique tendant à créer un espace protégé où les courants d'air du marché du travail et les eaux glacées du libéralisme seraient comme régulés et tempérés ». Si tel était le cas, ce ne serait déjà pas si mal. A l'heure de la mondialisation, le rêve d'un tel « microclimat » ou de « bulle réservée » serait bien, comme le dit le philosophe, « une belle illusion », mais une illusion : « Ce que je nomme la sphère par excellence, celle où la patrie, les institutions et l'État règnent grâce à une maternalisation éternelle des citoyens. »

Interpréter ainsi les résistances sociales aux dégâts des marchés débridés comme une nostalgie du ventre maternel et comme une demande éternelle de maternage protecteur, c'est encore remplacer la politique par de la psychologie bon marché. Car la sphère ne tourne plus rond. La génération « sans souci » est devenue une génération blasée et fourbue, à l'image de Daniel Cohn-Bendit. Plutôt que de sombrer avec elle, mieux vaut rêver avec la « génération alter » qu'un autre monde est possible, en tout cas nécessaire. Utopistes, debout !

« Mixité sociale ». À la lumière des brasiers, le thème est devenu à la mode dans les discours gouvernementaux. Cette mixité à l'intention de ce que l'on nomme désormais, par pudique euphémisme, « les minorités visibles » se limite pratiquement à l'introduction homéopathique d'un « préfet musulman », d'un secrétaire d'État d'origine maghrébine à l'Égalité des chances (surnommé par les jeunes « le fayot de la République »), et d'un présentateur antillais intérimaire à la télévision.

Dans une tribune du 17 mai 2005 dans *Libération*, le dit fayot, Azouz Begag, relayait la propagande gouvernementale opposant les cités aux universités à propos de la mobilisation contre le contrat première embauche : « En novembre, on a demandé aux jeunes des banlieues de respecter la loi française. Leurs actes de destruction ont été sévèrement sanctionnés. Voilà pourquoi ces mêmes jeunes ne comprendraient pas pourquoi des lycéens et des étudiants auraient, eux, le pouvoir de changer une loi avec laquelle ils ne sont pas d'accord en occupant des universités et la rue. »

Équitable, le ministre de l'Intérieur a procédé à 3 200 interpellations lors des émeutes de novembre et près de 6 000 lors des mobilisations contre le « contrat première embauche ». Les jeunes de banlieue ont, dans leur grande majorité, d'autant mieux compris l'occupation des collèges et de la rue qu'ils sont les premiers destinataires des emplois précaires institutionnalisant leur galère quotidienne et que nombre d'entre eux sont à l'université des « précaires en formation ». Quant à la mixité sociale, elle ne réside certainement pas dans la promotion choisie du « minoritaire visible » de service, mais dans les défilés, toutes couleurs au coude à coude, de la majorité visible contre la précarité.

Purification inversée. Azouz Begag et d'autres porte-parole gouvernementaux ont tenté démagogiquement de jouer les banlieues contre les universités, les déshérités (objets pour la circonstance d'une compassion tardive) contre les nantis de l'éducation. Au nom d'une radicalité imaginaire, qualifiée par Daniel Hémerly et Pierre Vidal-Naquet de « populisme identitaire » ou « d'inversion indigéniste », certains à gauche ont repris le thème à leur compte, choisissant d'opposer deux jeunesses au lieu de construire les points de convergence face aux ravages sociaux du libéralisme.

Un discours plus élaboré théorise le primat de la lutte postcoloniale sur la lutte sociale. La question démocratique devient alors « nationale » ou « raciale », avant d'être sociale, et la fracture de classe ne coïncide plus avec le clivage communautaire : « Les champs politiques, les espaces, les temporalités, les finalités de la lutte sont en partie dissociés ^{14/}. » En partie, bien sûr ; elles sont pourtant aussi articulables. En partie dissociées ? Quelle « partie », et jusqu'à quel point ? Il importe de le préciser pour savoir si la révolte des banlieues et le mouvement contre le « contrat première embauche » sont complémentaires, concurrents, ou antinomiques.

Faute de quoi, la critique de l'universalisme abstrait basculerait dans un essentialisme vindicatif : « Le champ politique blanc exclut les non-Blancs. Les indigènes ne doivent pas franchir la ligne blanche », à moins d'accepter de se laisser « enrôler comme tirailleurs sénégalais de logiques politiques, d'intérêts et d'en-

jeux qui ne sont que partiellement les leurs et reléguant constamment au second plan ce qui pour eux demeure la question centrale, l'oppression postcoloniale ^{15/}. » Contradiction principale et contradiction secondaire ? Hiérarchie des oppressions ? Sadri Khiari s'en défend : « Pour quoi ne pas parler d'un champ politique postcolonial, mais d'un champ politique blanc ? » : à cette interpellation d'un interlocuteur imaginaire, il répond que « parler de Blancs, ce n'est pas essentialiser le Blanc en tant que Blanc, ce n'est pas dire que le Blanc est mauvais intrinsèquement ». La blanchitude ne serait donc pas une catégorie raciale, mais une catégorie politique et symbolique. Mais le symbolique a sa logique : « Les travailleurs immigrés ne sont pas seulement des travailleurs, ils sont *aussi* des travailleurs post-colonisés ». Certes. Et réciproquement, « les travailleurs blancs ne sont pas seulement des travailleurs, ils sont blancs ^{16/} ». Mais pour respecter jusqu'au bout la symétrie et éviter l'essentialisation redoutée, il faudrait dire qu'ils sont « *aussi* » blancs. Or le petit mot absent de la seconde proposition concentre toute la question de l'articulation entre le travailleur, le postcolonisé, et le blanc.

Il est bien connu que le moi se pose en s'opposant et que la résistance à une oppression spécifique passe par un moment d'autonomie, à condition qu'une telle autonomie ne se transforme pas en réclusion volontaire. Quand l'autonomie se referme sur elle-même, toute transgression de sa frontière devient synonyme de trahison. À nouveau conscient du danger, Khiari s'efforce de combiner des espaces disjoints : « l'espace politique non-blanc », c'est « un espace délimité par des enjeux non pas étrangers mais décalés par rapport aux enjeux de l'espace politique blanc [...]. Il est un effet de l'espace blanc, il participe de cet espace, il

est dedans et dehors. C'est un espace discordant, disjoint, non contemporain de l'espace blanc, mais qui pourtant le recouvre en maints endroits. » Toute la possibilité de construire un « en commun » se joue en effet dans ces recoupements.

Danses du feu. On s'est étonné – et inquiété – lors de l'explosion des banlieues d'une violence autodestructrice (ou autophage) prenant pour cible non pas les symboles de l'État, mais la voiture du voisin de palier, l'école, la crèche, ou le gymnase du quartier. Daniel Hémerly, Claude Liauzu, Gilbert Meynier et Pierre Vidal-Naquet ont alors suggéré dans un article que, si des jeunes s'attaquaient ainsi à la chose publique, c'est qu'elle avait été préalablement réduite (par la marchandisation généralisée) à un objet de consommation, et qu'ils réagissaient devant elle en consommateurs frustrés et non plus en citoyens ^{17/}. Il y a plus. En 1968, nous voulions brûler la Bourse. Notre violence visait des symboles du pouvoir sur notre territoire. Pour les jeunes révoltés de novembre, la capitale (son centre) est devenue une terre presque étrangère, un lieu où s'affiche la richesse, un grand musée historique et un magasin de luxe, vers lequel on peut imaginer des incursions et des raids, mais un espace hostile et plein de pièges. Le ressentiment accumulé jaillit sous forme d'une violence introvertie contre le plus proche à défaut de pouvoir définir et atteindre des cibles devenues trop abstraites et lointaines pour paraître accessibles.

Le Mouvement Immigration Banlieue, apparu en 1993, a perçu très tôt l'importance de cette inscription spatiale des résistances en insistant dans son sigle même sur la lutte des cités. Le territoire où s'affirme le mouvement est prioritairement le quartier, tremplin

^{14/} S. Khiari, *Pour une politique de la racaille*, Paris, Textuel, 2006.

^{15/} *Ibid.*, p. 58.

^{16/} *Ibid.*, p. 64.

^{17/} *Libération*, 16 novembre 2006.

pour l'action et base éventuelle de repli dans l'hypothèse probable d'une dénaturation ou d'une récupération de la mobilisation au fur et à mesure de son extension à l'échelle nationale. L'association de quartier entend « rester en prise directe avec son environnement immédiat », construire des lieux de ressources et de solidarité, garder « la maîtrise de son espace territorial » pour préserver l'osmose avec la population locale. Le territoire est le lieu à conquérir, pour des personnes issues de l'immigration et rejetées (« bannies ») – matériellement et symboliquement – hors des murs de la cité, il représente en effet un lien social que la violence sporadique prétend défendre et confirmer.

Coup de boule. Le coup de boule médiatique de Zidane en finale de la coupe du monde de football a peut-être fait perdre la partie, il n'a pas diminué pour autant la popularité de son auteur dans les quartiers et les banlieues. Bien au-delà il a reçu la bénédiction de Fidel Castro (faisant pour l'occasion de Zizou un Algérien rebelle face à un colonisateur européen) et l'absolution d'Eduardo Galeano. On a même vu sur le perron de l'Élysée un Chirac paternel et bienveillant minimiser l'incident au mépris de la tolérance zéro (envers les délits mineurs d'anonymes) prêchée par son ministre de l'Intérieur. Dans trente ans, on aura sans doute oublié le dernier tir au but victorieux de Grosso et le quatrième sacre de l'Italie. En revanche, les télévisions numériques du futur repasseront en boucle le coup de tête historique symboliquement surinvesti.

Il y a sans doute bien des raisons à cette percussive frontale – le contexte, le dépit, l'énergie –, mais il n'en demeure pas moins drôle de voir, en un moment supposé solennel et sous le regard de centaines de millions de téléspectateurs, ressurgir sous l'icône du ballon rond, au mépris des bienséances sportives hypocritement proclamées, le gamin bagarreur – pareil coup au plexus suppose un apprentissage – de la Castellane. « Respect ! », dut se dire plus d'un jeune zizoumanique pour digérer son dépit : on a perdu une finale, mais la dignité est sauve.

Zidane a par la suite – sponsoring oblige – présenté ses excuses aux jeunes et aux éducateurs, mais point de regrets. Mieux, bien mieux, vaut la violence verbale réfléchie, maîtrisée, et politique de Lilian Thuram envers le ministre de la chasse aux sans-papiers. Mais en l'absence de mots, ce sont les actes qui prennent la parole ; et le geste silencieux du dribbleur virtuose a échappé à son auteur pour s'ouvrir aux imaginaires les plus divers (et les plus contradictoires).

De Cive. Magistrat au tribunal de grande instance de Pontoise, Didier Peyrat ferraille depuis plusieurs années à double front, dans des textes discutables mais intelligents, contre la fuite en avant sécuritaire des ministres de l'Intérieur et contre l'angélisme démagogique qu'il attribue à une partie de la gauche^{18/}. La voie est étroite et l'équilibre instable. L'épreuve de novembre l'a rompu. L'irruption des banlieues ne fut plus à ses yeux un phénomène global complexe et contradictoire : « Ce n'est pas un mouvement de masse, ni de protestation contre les injustices », mais « un phénomène minoritaire, négatif, qui fabrique de l'injuste^{19/}. » « Intégralement négatif. » Globalement négatif...

Pour Didier Peyrat, ceux qui incriminent indistinctement la jeunesse des banlieues, comme ceux qui la félicitent indistinctement, sont également dans le faux. La balance (judiciaire) semble équilibrée. Provisoirement, car cet équilibre précaire est vite rompu : « Vous n'êtes pas devant un mouvement social maladroît et excessif, allant néanmoins dans le bon sens ; vous venez d'assister à une éruption du négatif. » Une éruption sans conditions, sans antécédents ? Oublié le détonateur : la mort de deux jeunes réfugiés dans un transformateur pour échapper à la police, les discriminations sociales, scolaires, raciales, la ségrégation spatiale, le harcèlement policier ? La phobie du négatif est l'envers de l'esprit Carrefour (« positivez, positivez ! »). Pourtant, le négatif aussi a ses raisons que la raison peut connaître. Il peut être un moment nécessaire, à condition bien sûr de ne pas en rester là. Le problème de Didier Peyrat, c'est précisément qu'il en reste là, sans avant ni après : « Cette émeute aura eu pour fonction objective de faire reculer l'envie de faire société », de « dynamiser l'extrême droite et les radicalisations symétriques » (nous retrouverons plus loin ce symétrisme à la mode).

Elle aura pourtant aussi fait naître des prises de parole et des prises de conscience, des collectifs, des initiatives (l'inscription sur les listes électorales des jeunes de Clichy et d'ailleurs), des chansons rappées, des différenciations politiques qui donnent forme à la révolte initiale. Peu importe : puisque le soulèvement de novembre « n'est pas un conflit, même déformé, entre forces sociales^{20/} », il relève pour le juge de la pure délinquance. Sa tribune dans *Libération* du 8 novembre est titrée « Banlieues : Mai 68 ou Weimar ? ». La réponse est dans la question. Si c'est Weimar, il n'y avait pas de raison de s'indigner du re-

^{18/} Voir Didier Peyrat, *En manque de civilité*, Paris, Textuel, 2005.

^{19/} *Le Monde*, 17 novembre 2005.

^{20/} Didier Peyrat, *Libération*, 8 novembre 2005. Voir aussi sa tribune dans *Marianne*, 26 novembre 2006.

cours à l'état d'urgence de sinistre mémoire coloniale.

Voleurs de mémoire. L'histoire, on le sait, est écrite par les vainqueurs. Les vaincus sont détroussés de leur propre histoire. Comme celui de l'archéologue, le travail de mémoire exhume les vestiges d'une autre histoire refoulée. C'est à quoi sont censées contribuer les lois dites mémorielles, sur le judéocide ou sur l'esclavage. L'entreprise n'est cependant pas sans danger, d'institutionnalisation d'une histoire d'État, qui pétrifierait et monumentaliserait dans la réconciliation consensuelle une mémoire irréductiblement conflictuelle. « La mémoire est toujours de la guerre », prévenait déjà Walter Benjamin. « À l'histoire comme à la guerre », répondait en écho l'historien dissident soviétique Michaël Guefter. Tous deux récusaient la tendance de l'histoire historique à faire du passé la préparation nécessaire à un présent inéluctable, aux dépens de tous les possibles massacrés en route.

La prétention d'une écriture étatique de l'histoire inscrite dans l'article 4 de la loi du 23 février 2006 sur les bienfaits de la colonisation a soulevé la protestation des historiens (dont le regretté Pierre Vidal-Naquet) au nom de la « Liberté pour l'Histoire ». L'histoire n'appartient en effet ni à l'État ni au Parlement. C'est vrai. Appartient-elle pour autant en exclusivité aux historiens ? Ils y ont leur part indispensable de recherche et de documentation factuelle. Mais les faits parlent rarement d'eux-mêmes. L'histoire ne saurait être une discipline scientifique habilitée à dire le vrai

21/ S. Kracauer, *L'Histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006.

22/ Voir la pétition « Liberté pour l'Histoire » signée notamment Marc Ferro et Pierre Vidal-Naquet (*Libération*, 13 décembre 2005).

23/ Voir Daniel Bensaid, *Qui est le Juge ?*, Paris, Fayard, 1999.

sur le vrai, à révéler toute la vérité et rien que la vérité historique. Elle ne peut prétendre atteindre aux vérités dernières, mais seulement, selon la formule de Siegfried Kracauer, aux « avant-dernières choses ^{21/} ».

L'Histoire n'a donc jamais le dernier mot.

Le litige est politique, et son affaire n'est jamais classée.

« **Lois mémorielles.** » Drôles de lois, dont la portée est morale plutôt que juridique, qui risquent de faire tourner à grand renfort de « morale » la grande roue des repentances. Elles peuvent certes avoir leur utilité, bien moins au titre de réparations que par leur contribution à l'évolution de ce que l'on appelait jadis les « mœurs », cet acquis incertain, entre droit et éthique, qui départage le convenable (ce qu'Orwell appelle la « décence ») de l'intolérable ; et érige en principe ce sur quoi on ne reviendra pas et ne disputera plus.

Si telle est leur fonction, point n'en faut abuser, sous peine de les galvauder. Ce fut sans doute le souci des éminents historiens qui ont réclamé l'abrogation de toutes les lois mémorielles au motif que « l'histoire n'est pas un objet juridique ^{22/} ». Certains, comme Claude Lanzman et Henri Rousso, ont répliqué à juste titre que toutes ces lois ne sont pas équivalentes. En effet, la loi Taubira de 2001, reconnaissant la traite négrière comme crime contre l'humanité, ne prétend pas dicter le contenu des programmes d'histoire comme prétendait le faire la loi du 23 février ; elle exige seulement qu'on n'en blanchisse pas certaines pages. Mais la plupart des défenseurs des lois mémorielles font surtout un sort particulier à la loi Gayssot, dont ils retiennent l'esprit (la sanction du négationnisme) au détriment de la lettre. Son article 24 bis rend passible d'emprisonnement et d'amendes « quiconque

conteste l'existence d'un ou de plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 ». Elle revient ainsi à fixer et judiciaireiser une histoire fondée sur le statut d'un tribunal militaire. C'est pourquoi Madeleine Rébérioux, alors présidente de la Ligue des droits de l'homme, s'était vigoureusement opposée à une loi qui ouvre une boîte de Pandore ^{23/}.

Historiquement correct. À l'automne 2005, le collectif Antillais-Guyannais-Réunionnais a déposé plainte contre l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau, auteur en 2004 d'un livre de référence sur *Les Traités négrières*, demandant en outre qu'il soit exclu de l'université comme Bruno Gollnisch. L'objet du délit était moins le livre lui-même qu'un entretien accordé par l'historien au *Journal du dimanche* (12 juin 2005). Sans nier le moins du monde la cruauté de la traite occidentale et de ses millions de morts, il y rappelait que la traite orientale avait duré bien plus longtemps et fait, avec la complicité de chefferies africaines, encore davantage de victimes. Il réfutait l'assimilation de la traite au judéocide nazi, arguant qu'il s'agit dans le premier cas d'une déportation massive de main-d'œuvre au mépris de la vie d'êtres bestialisés en fonction de critères raciaux, mais non d'une entreprise génocidaire d'extermination délibérée sur un critère de naissance. Les deux questions sont légitimement discutables, entre historiens et chercheurs, et c'est ce qui a suscité leur appel « Liberté pour l'histoire ».

Le troisième point de l'entretien de Pétré-Grenouilleau était plus sensible et plus contestable : il mettait en cause le bien-fondé de la loi Taubira qualifiant la traite de crime contre l'humanité. À une question sur les dérapages

antisémites de Dieudonné, il répondait : « Cette accusation contre les juifs est née dans la communauté noire américaine des années 1970. Elle rebondit aujourd'hui en France. Cela dépasse le cas Dieudonné. C'est aussi le problème de la loi Taubira qui considère la traite des Noirs par les Européens comme un crime contre l'humanité, incluant de ce fait une comparaison avec la Shoah. Les traites négrières ne sont pas des génocides. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents. Il n'y a pas d'échelle de Richter des souffrances. » Ces propos ont suscité un vif émoi compréhensible parmi les Antillo-Guyannais. On peut en effet s'interroger sur le bien-fondé juridique et philosophique de la notion ^{24/}, mais dès lors qu'elle est établie en droit international, il est incontestable que l'esclavage et la traite en relèvent.

« L'affaire » Pétré-Grenouilleau s'est envenimée lorsque, dans une émission sur une radio juive communautaire, Alain Finkielkraut, relançant ainsi l'escalade de la concurrence vicieuse, s'est saisi de ces propos comme confirmation que le malheur juif est à nul autre pareil. Une proposition de tribune collective ignorée par la presse française tenta de mettre sereinement les choses au point ^{25/}. Ce texte s'inquiétait de la judiciarisation du débat et d'une « stratégie de réduction au silence », faisant appel aux expédients du genre : « Une telle stratégie relève du mépris pour le lecteur, manifestement jugé incapable de penser par lui-même. Que signifie l'appel aux tribunaux dont on menace O. Pétré-Grenouilleau ?

^{24/} Je m'y suis essayé dans *Qui est le Juge ?*, op. cit.

^{25/} Rédigée à l'initiative de Caroline Oudin-Bastide (auteur de *Travail, capitalisme et société esclavagiste*, Paris, La Découverte, 2005), et signée par Jacky Dahomay, philosophe guadeloupéen, Dany Ducosson, pédopsychiatre guadeloupéenne, Marcel Dorigny, Françoise Vergès, Thierry Le Bars, Frédéric Régent, Jean-Marc Regnault...

La loi Taubira prévoit dans son article 2 de donner à la traite négrière et à l'esclavage « la place qu'ils méritent » dans les programmes scolaires et les programmes de recherche. Ne méritent-ils pas en effet un large débat, documenté et démocratique, fondé sur la prise en compte des arguments de chacun mais également sur le respect d'une certaine souffrance des populations issues des sociétés esclavagistes. »

Gestion politique de la mémoire. Les 23 et 25 janvier 2006, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe eut à débattre d'une résolution sur la « nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires » proposée par le député suédois Göran Lindblad au nom du Parti populaire européen. La résolution fut approuvée par 93 voix contre 42. La proposition d'un mémorial européen aux victimes des régimes communistes fut finalement écartée, mais l'instauration d'une mémoire officielle ne s'en inscrit pas moins dans la même dynamique de réaction revancharde que la sinistre loi du 23 février en France. Il ne s'agit pas de condamner des crimes circonstanciés (relevant d'une procédure judiciaire à charge et à décharge), que l'idéologie est censée avoir inspirés, afin de mieux conjurer le retour du spectre qui hante la mondialisation libérale. Le texte majoritairement voté par les parlementaires européens affirme : « Il devrait être clair que tous les crimes, y compris ceux commis au nom d'une idéologie qui prêche des idéaux aussi respectables que la justice et l'égalité, doivent être condamnés sans exception. C'est particulièrement important pour les jeunes générations qui n'ont pas fait l'expérience personnelle des régimes communistes. » Car une sorte de « nostalgie du communisme existe

encore dans certains pays ». Conclusion : « Il semble que l'on puisse estimer confirmé que la dimension criminelle des crimes communistes ne fut pas le produit des circonstances, mais bien la conséquence de politiques délibérées conçues par les fondateurs de ces régimes avant même leur accession au pouvoir. » Le crime était donc en puissance dans l'idée.

Historiquement peu scrupuleuse, cette logique de l'engendrement amalgame les horreurs du stalinisme avec le communisme, comme si le christianisme dans sa diversité, et par-delà ses nombreuses hérésies, était réduit à la seule Inquisition et à ses bûchers, ou l'Islam au fanatisme du mollah Omar. En affirmant que « les crimes ont été justifiés au nom de la théorie de la lutte des classes », la résolution du Conseil de l'Europe va jusqu'à suggérer une mise à l'index de la lutte des classes (de Marx, de Daniel Guérin, de Jaurès... et même de Guizot) dans l'enseignement scolaire.

Le Juge et l'Historien. Qualifier la traite négrière et l'esclavage de crime contre l'humanité présuppose la reconnaissance de cette humanité à venir comme horizon au nom duquel la servitude est inconditionnellement condamnable. La notion fait de l'humanité (idée morale régulatrice) une victime juridique. Le crime envers elle est déclaré imprescriptible. Soustrait à la temporalité spécifique du droit, il devient absolu devant l'Éternel. Pourtant, la justice humaine est par définition relative, un art des proportions entre les délits et les peines, une affaire de poids et de mesures. On ne pouvait juger Papon pour l'ensemble des crimes du nazisme, mais pour sa part personnelle dans une chaîne de responsabilité. Verdict : dix ans ! C'est peu pour un crime incommensurable contre l'humanité, mais conforme aux tables de la mesure judiciaire.

Ce procès Papon a mis en évidence la confusion lourde de conséquence entre temporalité historique et temporalité judiciaire : des historiens convoqués à la barre, non comme experts, mais comme témoins jurant, comme il est de règle, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Lorsque l'historien accepte de faire le juge, il faut s'attendre à ce que le juge se croie réciproquement fondé à juger la compétence professionnelle de l'historien ou à lui dicter sa loi.

Plaideurs. Condamné en juin 2005 par la cour d'appel de Versailles pour « diffamation raciale », Edgar Morin a gagné son procès en appel. C'est la moindre des choses. Eyal Sivan n'a pas gagné le sien contre Alain Finkielkraut. Dans un entretien radiophonique sur Radio J (le 30 novembre 2003), ce dernier avait accusé le réalisateur du film *Route 181* de vouloir détruire les Juifs – « les liquider, les faire disparaître, les tuer » (*sic* !) – au nom de l'émancipation universelle ^{26/}.

Sivan a porté plainte pour diffamation. En juin 2006, le tribunal de grande instance de Paris a estimé qu'Alain Finkielkraut « livre une opinion – incontestablement péjorative compte tenu de la réprobation unanime qui s'attache à l'antisémitisme – fondée sur la libre analyse d'une œuvre soumise au regard du public. Une telle démarche intellectuelle – si elle peut sembler parfaitement injuste, notamment en ce qu'elle se fonde sur une assimilation discutable entre antisionisme et antisémitisme, et qu'elle semble ne tenir aucun compte du ressort estimable qui consiste à avoir à l'égard des siens une exigence bien plus grande – est donc exclusive de l'imputation d'un fait pré-

cis. » Les juges ont donc estimé seulement « discutable » l'amalgame désormais banalisé entre antisionisme et antisémitisme. En revanche, ils n'ont pas jugé diffamatoires les propos d'Alain Finkielkraut accusant Eyal Sivan de vouloir « faire disparaître » les Juifs. En conséquence, commente Sivan dans un communiqué du 27 juin, « on peut déclarer sans que cela relève de la diffamation que M. Finkielkraut est un islamocidaire haineux qui veut tuer, liquider et faire disparaître les immigrés arabes ».

Délit de conviction. Paolo Persichetti a été kidnappé précipitamment le dernier week-end d'août 2002 et livré nuitamment à la justice italienne à la sortie du tunnel du Mont-Blanc. Il avait été condamné en deuxième instance en Italie à dix-sept ans de prison pour participation à homicide et organisation armée en 1987 sur le seul témoignage d'un repent. Réfugié en France, il avait reçu l'assurance écrite au nom de la France par François Mitterrand, président de la République, puis Lionel Jospin, Premier ministre, que le décret d'extradition signé en 1995 par Édouard Balladur ne serait pas exécuté. Parole officielle reniée par le tandem Sarkozy-Perben, bien que Persichetti ait vécu depuis au grand jour et trouvé un emploi d'enseignant associé à l'université de Paris-VIII.

Détenu à Viterbo depuis, Persichetti a purgé au fil de ses détentions la moitié de sa peine. Il est donc habilité, selon la loi italienne, à demander un régime aménagé (avec possibilités de sorties et de travail) ou du moins un transfert à la prison de Rome pour se rapprocher de sa mère. Ce qu'il a fait au lendemain de la défaite électorale de Berlusconi. Après lecture exigée de son livre paru en français et en italien ^{27/}, la juge d'application des peines a

rendu l'arrêt négatif suivant : « La lecture des textes de Persichetti montre à l'évidence qu'il estime appartenir à un camp qu'il définit comme celui des vaincus, opposé à toutes les institutions publiques accusées d'écrire l'histoire du côté des vainqueurs, et d'encourager un acharnement vindicatif par le biais des « rapports de commissions parlementaires » (chapitre 3 d'*Exil et Châtiment*). Le victimisme politique qu'il manifeste de manière répétée et son persistant mépris des institutions de l'État de droit, attesté par toute la documentation examinée, même s'il est exprimé avec « une maturité lui permettant d'exposer ses idées en respectant les règles sociales » (ainsi qu'il est dit dans les rapports de synthèse), est incompatible avec « les valeurs sur lesquelles repose le système juridico-démocratique italien », avec la prise en charge de ses responsabilités et avec une évaluation explicitement négative du meurtre commis (libre de toute justification de type sociologique), nécessaires à un jugement de révision critique. C'est pourquoi les conditions nécessaires au tribunal d'application des peines pour donner un avis de fin de dangerosité sociale ne sont pas réunies. Il y a sans doute eu, dans ce cas, un début de resocialisation formelle, illustré par plusieurs années d'adhésion aux règles de la sociabilité et d'usage d'instruments culturels disponibles. Mais pour bénéficier de mesures d'aménagement pénitentiaire, il faut encore que soit entamée une réflexion allant dans le sens d'une révision critique effective des délits commis, vérifiable par la suite de l'observation pénitentiaire. »

Passons sur les talents littéraires de la juge. Son arrêté n'en est pas moins un morceau d'anthologie judiciaire. La peine purgée ne suffit plus, il faut la repentance et comme dans les bons vieux procès en hérésie, l'abjuration.

^{26/} Voir *Fragments mécréants*, Paris, Lignes, 2005, p. 98-100.

^{27/} P. Persichetti, *Exil et Châtiment*, Paris, Textuel, 2004.

Crime avec préméditation ? Dans *Le Monde* des livres du 23 décembre 2005, paraissait sous la signature de Frédéric Nef, spécialiste en métaphysique, une critique à coups de marteau du petit livre d'Alain Badiou, *Circonstances*, 3²⁸/. L'auteur de l'article s'étonnait qu'un tel livre ait pu paraître « en toute impunité » (à croire qu'il aurait fallu le brûler et l'éditeur avec). Il accusait le philosophe de défendre d'une « manière préméditée » une pensée autrement pernicieuse que celle reprochée à Finkielkraut à propos de son consternant entretien dans *Haaretz* 29/. Si, en matière de pensée, la préméditation est une circonstance aggravante, il conviendrait désormais de s'en tenir au cri primal et à la pensée-réflexe. Le réquisitoire de M. Nef devient carrément abject lorsqu'il lance à la cantonade à ses « Amis israéliens » (lesquels ?) : « Quand Badiou veut votre mort en souhaitant la fin de l'État juif, c'est pour votre bien. » Crime avec préméditation, donc ? Comme si exiger la fin d'un État chrétien ou d'une République islamique revenait à réclamer un massacre des chrétiens ou des musulmans 30/!

Guerres saintes. Sous prétexte de récupérer trois soldats enlevés, Israël a pilonné Gaza et le Liban, détruisant durablement les infrastructures de ce pays, provoquant un désas-

tre écologique, et faisant plus de 1 200 victimes, pour 90 % civiles. Au nom de la guerre sans limites au « terrorisme islamiste » (du Hamas et du Hezbollah), Georges Bush et Tony Blair ont accordé leur soutien sans faille à ces exactions échappant à toute norme du droit international, et l'Union européenne s'est contentée d'en regretter la « disproportion ».

On peut s'inquiéter de la victoire électorale du Hamas et de la popularité du Hezbollah libanais comme autant de signes de la « déséclatation du monde ». Mais l'influence croissante du premier est la conséquence directe de l'intransigeance israélienne (disqualification des interlocuteurs palestiniens, non-application des accords d'Oslo, poursuite de la colonisation des territoires occupés, construction du mur de séparation) et de la corruption galopante du Fatah. Et celle du second depuis l'invasion de 1982 et le siège de Beyrouth est la conséquence combinée d'une volonté de résistance et de l'impuissance de l'État libanais. Nombre de dirigeants israéliens exprimaient ouvertement depuis longtemps leur souhait de voir le conflit évoluer dans le sens de sa confessionnalisation. Alors ministre de l'Intérieur, Ouzi Landau déclarait dès 2001 : « Je préfère un Hamas sans masque à une Autorité palestinienne qui avance masquée. Alors, les choses seront claires au moins. Ce sera une lutte à mort entre nous et les Palestiniens, car tant que les Palestiniens auront de l'espoir, la terreur ne cessera pas. » Il fallait donc désespérer Gaza, et « faire venir un million de juifs supplémentaires en dix ans » (objectif qui éclaire l'appel d'Ariën Sharon aux juifs de France à émigrer en Israël) 31/.

Alors que maintes résolutions de l'Onu reconnaissent l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967 (qui dit occupation doit reconnaître la résistance légitime) et exi-

gent en vain le retrait des troupes israéliennes, Bernard-Henri Lévy, lui, a vu dans la dernière invasion du Liban une entreprise de libération comparable à la riposte de l'Espagne républicaine au coup d'État franquiste de juillet 1936 : « C'est aujourd'hui, lundi 17 juillet, l'anniversaire du déclenchement de la guerre d'Espagne. Cela fait soixante-dix ans qu'eut lieu le putsch des généraux qui donna le coup d'envoi à la guerre civile, idéologique et internationale voulue par le fascisme de l'époque. Et je ne peux pas ne pas faire le rapprochement, tandis que j'atterris à Tel-Aviv 32/ » Il fallait oser. BHL l'a fait, apportant ainsi son concours à la croisade antitotalitaire décrétée par Georges Bush contre le « fascisme islamiste ». De la guerre en Irak à l'invasion israélienne au Liban, cette politique aura eu comme résultat de mettre une région entière à feu et à sang et de promouvoir l'Iran, par contraste avec la servilité de la plupart des États arabes, champion des peuples opprimés de la région.

Guerres tribales. La guerre, encore virtuelle, entre la Ligue de défense juive et la Tribu K, est symptomatique d'un conflit communautaire qui menace. Plus à droite, si c'est possible, que le Bétar, la Ligue de défense juive s'inspire de l'organisation fondée en 1968 aux États-Unis par le rabbin Meir Kahana qui prônait l'expulsion des populations arabes de Palestine hors du « Grand Israël », et, au-delà, de l'ultrasionisme fascisant de Zeev Jabotinsky. Elle s'est notamment organisée autour des clubs de krav maga, sport de combat des commandos de Tsahal. Dans la manifestation du 26 février à la mémoire d'Ilan Halimi, ses voltigeurs s'en sont pris à tout ce qui portait keffieh ou pouvait passer pour arabe : enseignes de restaurants kebabs, boucheries hallal...

28/ À. Badiou, *Circonstances*, 3. *Portées du mot « juif »*, Paris, Lignes, 2005.

29/ Cf. site d'ESSF : Alain Finkielkraut, 18 novembre 2005, « Ils ne sont pas malheureux, ils sont musulmans ».

30/ Pour une réponse plus développée à l'infamie de Frédéric Nef, voir mon article, « Badiou et les inquisiteurs » dans *Le Monde* du 27 janvier 2005. Voir aussi, dans *Les Temps modernes*, l'article d'Éric Marty et la réponse d'Alain Badiou.

31/ *Le Monde*, 14 décembre 2001.

32/ *Le Monde*, 28 juillet 2006. En pleine guerre au Liban, *Le Monde* octroie à BHL le privilège exorbitant de deux pages entières de bavardages mondains en défense de la politique israélienne.

Rien d'étonnant à ce que cette mouvance puise ses références idéologiques dans les réserves de l'extrême droite la plus traditionnelle, notamment chez Alexandre del Valle, dont la 11^e chambre de la Cour d'appel de Paris confirmait en 2005 qu'il a « fréquenté tour à tour les milieux royalistes légitimistes, les milieux intégristes catholiques, les milieux de la droite païenne et antisémite, ceux de la droite radicale, ceux du Grece et de la nouvelle droite, les milieux fascistes identitaires européens. » Un tel palmarès n'empêche pas le plaideur professionnel William Goldnadel d'estimer le personnage mieux que fréquentable, « kasher » ^{33/}.

Au nom de la cause commune judéo-chrétienne face à la menace islamique, Philippe de Villiers devient lui aussi le chouchou de la nouvelle (extrême) droite sioniste : « Si nous devons donner une consigne de vote, ce serait en sa faveur », déclare sans gêne un responsable de la LDJ ^{34/}. Yves Kamami, vice-président du Bnaï B'rith, a écrit au ci-devant, suite à son expulsion de la manifestation d'hommage à Ilan Halimi : « Nous avons été choqués de l'attitude sectariste [*sic* !] et trotskiste [*re-sic* !] des associations d'extrême gauche qui, contrairement au Crif et en dépit de ses consignes, vous ont physiquement expulsé de la tête du cortège. » L'Union des patrons et professionnels juifs de France (UPJF) est allée plus loin, estimant que sa présence « était parfaitement bienvenue » et « que nous pouvons retrouver M. de Villiers dans des combats communs ». On ne saurait en douter.

Est-il nécessaire de préciser que l'expulsion en question ne pouvait être le fait de « l'attitude trotskiste », la LCR et autres organisa-

tions ainsi qualifiées s'étant abstenues de participer à une manifestation œcuménique où trôneraient en première ligne le ministre de l'Intérieur, responsable de l'expulsion des sans-papiers et de la répression contre « la racaille », et autres dirigeants politiques moins empressés de manifester contre les crimes racistes. Si l'assassinat d'Ilan Halimi est d'abord un crime crapuleux, sa connotation antisémite n'est guère niable. Il eut été d'autant plus important de ne pas faire de distinction entre les victimes du racisme et d'organiser à ce propos une manifestation non suspecte des « deux poids, deux mesures ».

Blasphèmes. La publication dans un journal de droite danois de caricatures, dont certaines insinuaient indiscutablement un amalgame entre Islam et terrorisme a allumé une polémique prévisible. D'un côté, on a hurlé au blasphème et réclamé la censure. De l'autre, on s'est érigé en défenseurs intransigeants de la liberté d'expression. Le message de certains dessins incriminés, amalgamant notamment Islam et terrorisme, était condamnable sur le terrain de la lutte politique, certainement pas sur celui de l'interdit judiciaire. Des parlementaires britanniques en ont cependant tiré argument pour proposer l'extension à l'Islam d'une vieille loi antiblasphème censée protéger la religion anglicane. Du point de vue de l'équité dans le traitement des religions, la démarche paraît logique. Pour un matérialiste profane attaché au caractère séculier de l'espace public, elle créerait cependant un précédent inquiétant et inadmissible. Les élus d'un Land allemand se sont d'ailleurs aussitôt empressés de mettre en discussion des dispositions législatives visant toute manifestation d'irrespect envers le pape et la papauté. On imagine aisément l'engrenage et l'escalade à

laquelle se livrera sans nul doute la réaction cléricale, en Pologne ou ailleurs. La condamnation du blasphème impliquerait logiquement la mise à l'index d'une bonne part de la littérature et de la peinture, de Sade à Bataille, en passant par Prévert, sans même remonter aux Libertins du XVIII^e. La seule position qui tienne est celle soutenue par Ken Loach dans la controverse britannique : l'abrogation de toutes les lois antiblasphème et la reconnaissance du droit inconditionnel à blasphémer.

Ce droit n'empêche en rien de combattre les offenses faites à tel ou tel groupe, à telle ou telle croyance, comme c'était le cas dans certaines caricatures danoises. On peut parfaitement comprendre que Salman Rushdie et Talisma Nasreen, victimes de fatwahs, aient signé à cette occasion avec Bernard Henri Lévy et Philippe Val un appel dit des « Douze » en faveur de la liberté d'expression. Il est beaucoup moins acceptable que, dans le contexte de mobilisation impériale contre le terrorisme, cet appel se prononce unilatéralement contre la « nouvelle menace globale de type totalitaire », dénonce tout aussi unilatéralement un « fascisme vert », sans le moindre mot sur la guerre d'Irak, l'occupation des territoires palestiniens, les terrorismes d'État, la mondialisation armée et la recolonisation du monde.

Ce différend est politique et non pas religieux.

Décléricalisation permanente. À l'automne 2005, la célébration du centenaire de la séparation des Églises et de l'État fut tarabouillée par le doute, écartelée entre le raidissement normatif de la loi foulardière sur le voile islamique et les sirènes d'une tolérance de marché : malaise dans la laïcité.

Un essayiste spécialiste de la société d'information s'est ainsi aventuré à plaider « pour

^{33/} Voir Cecilia Gabizon et Johan Weisz (ce dernier journaliste à Radio Shalom), *OPA sur les Juifs de France*, Paris, Grasset 2006.

^{34/} *Le Monde*, 14 avril 2006.

un libre marché des cultes » : « Un siècle après la séparation des Églises et de l'État, pour quoi ne pas s'inspirer des nouvelles règles de régulation des marchés pour créer, en France comme ailleurs, les conditions réglementaires et concurrentielles d'une véritable libéralisation des religions ^{35/}. » La laïcité républicaine se réduirait alors à un bureau des cultes chargé, à l'instar de la commission des opérations boursières, à veiller au fonctionnement d'une concurrence culturelle « non faussée ». À l'opposé, les officiants de la « République prêtre ^{36/} » ont – timidement – tenté de ranimer le cri de Gambetta : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! ». Auquel, Louise Michel répliquait déjà : « L'ennemi, c'est Gambetta ! », et à travers lui le cléricisme bourgeois, le culte positiviste de la raison d'État, les combismes d'hier et d'aujourd'hui.

En un temps qui reprend pour maxime l'« enrichissez-vous ! » de Guizot, ce dont nous souffrons, comme le constata naguère Péguy, c'est d'un orléanisme, d'un embourgeoisement orléaniste, et même d'un orléanisme double, « orléanisme de la religion et orléanisme de la république ». Nous devons donc nous battre sur deux fronts, « contre les curés laïques et contre les curés ecclésiastiques », contre les catéchismes cléricaux et contre les catéchismes anti-

cléricaux ; et pour la « décléricalisation permanente » de la religion et de l'État.

Immunité théologique. Des voix timides, dont celle de Jacques Chirac, se sont élevées pour s'inquiéter de la « disproportion » de la réaction israélienne à l'enlèvement de ses trois soldats (comme s'il ne s'agissait pas là du prétexte à une opération voulue depuis longtemps). Cet euphémisme de la « disproportion » a pourtant suffi à choquer Claude Lanzmann : « Un mot étonnant est revenu dans mille bouches politiques, celui de disproportion. Quelle disproportion ^{37/} ? ». Pour Lanzmann, en effet, « voilà bien longtemps qu'Israël n'existerait plus s'il ne réagissait pas avec démesure ». Que la démesure soit nécessaire à la survie d'un État devrait inciter à s'interroger sur les conditions de sa naissance.

Pour Lanzmann au contraire la légitimité de cette « disproportion » permanente va de soi. Au nom de quoi ? D'une exception israélienne remontant au privilège ethnique de l'élection, et justifiant une sorte d'immunité théologique ? Imputant toutes les misères du monde au péché originel de « la vieille Europe », Jean-Claude Milner prétend que « le premier devoir des Juifs, c'est de se délivrer de l'Europe ^{38/} ». Et ce faisant des contraintes de la mesure et de la proportion ?

« Complaisance zéro » ? « Comme beaucoup de Français », François Fillon, ex-piteux ministre de l'Éducation et démolisseur des protections sociales, « souhaite que l'élection présidentielle de 2007 soit un grand rendez-vous démocratique »..., réduit cependant à « un face-à-face décapant, transparent et constructif entre les deux formations susceptibles de gouverner la France, l'UMP et le PS ^{39/} ». Aussi est-il très inquiet de la réponse de François

Hollande à Olivier Besancenot sur un plateau de télévision, le jeudi 2 juin. Pris au dépourvu par une interpellation du postier, lui demandant ce qu'il ferait au deuxième tour de l'élection si l'ordre supposé était inversé et si lui-même arrivait en tête au premier tour ^{40/}, le premier secrétaire avait répondu qu'il appellerait bien évidemment à voter Besancenot au nom de la fameuse discipline républicaine.

Pour François Fillon, sarkozyste extrême, entendre un dirigeant socialiste se déclarer disposé à voter pour la Ligue communiste révolutionnaire relève du « cynisme politique » et « c'est grave ». Il est temps, s'insurge-t-il, de dire que l'extrême gauche « défend des idées insensées » (comme interdire les licenciements boursiers, défendre le service public et la protection sociale, refuser les institutions plébiscitaires de la V^e République). Il est temps, s'indigne-t-il, de dire que ce parti « méprise la démocratie » (en réclamant l'abolition du régime présidentiel, des élections à la proportionnelle, l'extension de la démocratie sociale sur les lieux de travail, le droit de vote des immigrés). Le petit rapporteur du ministre de l'Intérieur s'intéresse pour l'occasion aux résolutions adoptées par le XV^e congrès de la Ligue, qu'il recommande de « prendre au sérieux » : « [...] l'appropriation sociale des principaux secteurs de l'économie, l'auto-organisation et l'action directe des travailleurs pour instaurer une démocratie socialiste » ! Un cauchemar...

Pour conjurer ce cauchemar, fidèle à l'esprit de la résolution européenne du Parti populaire européen, le libéral-libéral Fillon appelle les sociaux-libéraux à combattre leurs extrêmes (gauches) avec « la même énergie » déployée par la droite républicaine contre l'extrême droite (auquel cas l'extrême gauche n'aurait pas trop à s'en faire) : « Nous sommes en droit

^{35/} C. de Laubier, « Pour un marché libre des cultes », *Le Monde*, 2 décembre 2005.

^{36/} Formule utilisée par Marx dans les *Manuscrits de Kreuznach* (1843) sur la philosophie hégélienne de l'État.

^{37/} *Le Monde*, 4 août 2006.

^{38/} J.-C. Milner, *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique*, Verdier, Lagrasse, 2003, p. 130.

^{39/} *Le Monde*, 29 juin 2006.

^{40/} Besancenot retournait ainsi la question six fois répétée de savoir ce qu'il dirait au second tour de la présidentielle, à laquelle il avait six fois répondu qu'il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs, ni le second avant le premier tour, comme l'avait prouvé un certain 29 mai 2002, et que l'on verrait au soir du premier tour.

de réclamer des leaders socialistes une clarification intellectuelle et morale [c'est beau comme du Renan au lendemain de la Commune] face à une extrême gauche qui abhorre l'économie de marché.» Car «la droite républicaine a besoin d'une gauche moderne»

(entendre une gauche de marché) et «le PS comme l'UMP ont un défi commun : gagner la bataille des idées sans se compromettre». Défi commun, intérêt commun, au juste milieu d'extrêmes symétriques, comme larrons en foire ^{41/}. La tribune de l'aide de camp de Sarkozy est ti-

trée « Complaisance zéro pour l'extrême gauche », juste écho à sa « tolérance zéro » envers la racaille, l'immigration et les classes dangereuses.

31 août 2006

Lignes, n° 21, novembre 2006

^{41/} Le principe de fausse symétrie est désormais d'un usage banal, sur le plan idéologique comme sur le plan politique. Ainsi, Pierre-André Taguieff recommande-t-il de « lire en même temps Alain de Benoist et Daniel Bensaïd ou Étienne Balibar », Paris, Mille et une nuits, 2002, p. 506.